

Image not found or type unknown



Salaire cadre après licenciement

Par **fab140263**, le **03/05/2016** à **14:08**

bonjour

j'ai été cadre dans une entreprise de 1991 à 1997

j'ai été licencié de cette entreprise .

puis j'ai été ré embauché en 2000 soit deux ans après mon licenciement jusqu'à ce jour .

j'aurais voulu savoir si les années de 1991 à 1997 peuvent compter dans le calcul de mon niveau , coefficient et indice , donc de mon salaire ?

merci

cordialement

Par **fab140263**, le **03/05/2016** à **15:24**

je vous précise que j'ai été ré embauché dans la même entreprise après le licenciement.

Par **P.M.**, le **03/05/2016** à **18:39**

Bonjour,

Cela dépend essentiellement de la Convention Collective applicable ou éventuellement de la reprise de l'ancienneté prévue au contrat de travail...